



56 Galerie de l'Arlequin

Grenoble

VIVRE DANS MON LOGEMENT



Vous avez emménagé au **56 Galerie de l'Arlequin**. Afin d'améliorer votre confort et de veiller à la maîtrise de vos charges, votre résidence dispose d'équipements spécifiques.

Ce guide vous présente le fonctionnement de ces équipements ainsi que des informations et astuces pour bien vivre dans votre logement.







SOMMAIRE



- P.6 Confort été / hiver**
Chauffage
Ventilation
l'énergie et la ventilation naturelle



- P.8 Électricité**



- P.9 Eau**



- P.10 Parties Communes**
Éclairage
Portes et accès
Local ordures ménagères
Panneau d'affichage



- P.12 Mon quartier**

- P.13 Entretien**



- P.14 Les bons gestes**

Consigne de tri
Conseil électricité
Conseil eau



LE 56

Situé au 56 GALERIE DE L'ARLEQUIN, votre immeuble est composé de 49 logements familiaux sur 12 niveaux.

Le bâtiment

Le bâtiment se compose de :

- Un rez-de-chaussée
- Les 49 logements répartis dans les 12 étages avec 1 terrasse non accessible
- 2 ascenseurs
- Les accès sont sécurisés par des portes équipées d'un contrôle d'accès par badge

Les logements

49 logements dont 1 T1, 4 T2, 25 T3, 16 T4 et 2 T5. Répartis sur 12 étages

- Les logements disposent pour la plupart d'un balcon privatif.
- La plupart des logements sont traversant.

L'ensemble des façades est revêtu d'un système d'isolation par l'extérieur. Les façades ne pourront pas être percées. S'il cela s'avère indispensable, il sera nécessaire de prendre les mesures adéquates.

Réhabilitation financée par :



Performance énergétique

Les performances énergétiques du bâtiment sont certifiées et seront suivies par Actis dans le temps.

L'isolation thermique par l'extérieur est réalisée en laine de roche sur 130mm d'épaisseur ($R=4.16 \text{ m}^2.K/W$) en surface courante, avec finition par enduit minéral.

Les logements ont bénéficiés d'un remplacement de menuiserie dans le séjour ($U_w \leq 1.40 \text{ W/}^\circ\text{C.m}^2$) et d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable « A ».

Certification

- Certification NF Habitat avec label BBC Effinergie Rénovation





CONFORT ÉTÉ / HIVER

Le chauffage collectif

Le système de chauffage est collectif. Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des logements sont assurés par le réseau de chauffage urbain à travers une sous-station secondaire située dans la galerie de technique de l'Arlequin

Le chauffage de votre logement est assuré par un réseau de radiateurs en acier relié à la chaufferie.

Le logement est équipé d'un régulateur d'ambiance.

Le système est réglé pour obtenir une température homogène dans tous les appartements, **égale à 20°C la journée et à 18°C de 23 h à 5 h**, et ce, quelle que soit la température extérieure.

La ventilation mécanique

Les systèmes de ventilation de votre logement permettent d'assainir l'air intérieur.

Votre logement est équipé d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) de type hygroréglable A afin de renouveler l'air dans le logement.

- Les entrées d'air sont installées sur les fenêtres dans les pièces sèches (chambres et séjours) ;
- L'extraction se fait en pièces humides (salle de bain, WC, cuisine) ;

Le débit de l'air est modulé en fonction du taux d'humidité dans votre logement.

Plus l'air est humide plus le débit d'air extrait augmente afin d'éviter des phénomènes comme la condensation.



La ventilation de votre logement améliore la qualité de l'air intérieur

Consigne d'utilisation

La température réglementaire de confort est de 19°C dans les pièces de vie.

- Afin de garantir le bon fonctionnement du chauffage, je ne place pas d'objet (meubles, rideaux, jouets...) devant les radiateurs : ce sont des obstacles à la bonne diffusion de la chaleur.

À noter : Ce n'est pas parce que le radiateur est tiède que le chauffage ne fonctionne plus.



19°C au lieu de 20°C = 7 % d'économie

Consigne d'utilisation

Il est formellement interdit de boucher les entrées d'air et les bouches d'extraction.

Pour ma santé et pour que le système de ventilation fonctionne pleinement :

- J'utilise la cordelette me permettant d'augmenter temporairement le débit de ventilation quand j'augmente le taux d'humidité de mon logement (cuisine, ménage...). Surtout en hiver, car un air humide consomme plus d'énergie pour être chauffé qu'un air sec.

L'énergie et la ventilation naturelle

La plupart des logements de votre résidence disposent au minimum d'une double orientation, ce qui permet de ventiler naturellement votre domicile. La bonne utilisation des occultations (volet, ...) de votre logement est impérative pour un bon confort d'été et d'hiver.

En été

Afin que mon logement soit confortable et notamment pendant la période de forte chaleur, je protège mes fenêtres des rayonnements du soleil pendant la journée.

Pour cela, je ferme tous les volets roulants des fenêtres, plus particulièrement ceux situés sur les façades exposées au soleil.

Pour rafraîchir mon logement :

- J'aère le matin de bonne heure et tard le soir si la température extérieure est inférieure à la température intérieure.
- Je crée un courant d'air si mon appartement est traversant (surtout la nuit). Attention aux appareils qui apportent de la chaleur : fer à repasser, four,...



En hiver

L'apport solaire est important et apporte une contribution de calories (chaleur) pour le chauffage.

- Je laisse pénétrer les rayons du soleil, et donc la chaleur. Ainsi, par une journée ensoleillée, vous pouvez augmenter la température de votre logement de plusieurs degrés, gratuitement !
- La nuit, en revanche, je ferme les volets et rideaux pour conserver la chaleur.
- En hiver, le système de ventilation suffit à renouveler l'air de mon logement. Si je le souhaite, je peux ouvrir la fenêtre 5 à 10 minutes par jour en cas de besoin (forte odeur de cuisine par exemple). Au-delà de 10 minutes, les murs du logement refroidissent, ce qui augmente la sensation de froid pour plusieurs heures.

Performance énergétique

Les murs sont isolés par l'extérieur avec une épaisseur de laine de roche protégée derrière un enduit minéral.

Cet isolant permet de mieux se protéger de la chaleur l'été et également de s'isoler du froid l'hiver.

Les toitures terrasses sont également isolées avec une épaisseur de polyuréthane protégée par une étanchéité.

Pour tous les logements, la fenêtre du séjour a été remplacée par une fenêtre en pvc à double vitrage performante, avec partie fixe et un ouvrant à la française et équipée d'un volet roulant électrique.

Consigne d'utilisation

Afin de ne pas endommager l'isolation des murs, je ne perce pas et n'accroche rien sur les façades extérieures. Cela diminue (voire détruit) la performance de l'isolant et risquerait d'induire des infiltrations d'eau.

De même, **je ne perce pas les menuiseries** lors de la pose des rideaux ou de la décoration.



L'ÉLECTRICITÉ

Votre logement est équipé d'un compteur individuel électrique qui vous permet de vérifier régulièrement votre consommation. Ainsi, vous pouvez adapter la puissance souscrite auprès de votre fournisseur d'électricité à votre consommation réelle.

Il est conseillé une puissance de 9 KVA pour les logements T2/T3/T4

Nous vous conseillons d'équiper l'ensemble de votre appartement de ce type d'ampoule. Elles consomment peu et durent longtemps. Ainsi, elles vous permettent de réduire vos dépenses.

Détecteur de fumée

Chaque logement est équipé d'un détecteur de fumée. L'entretien et la vérification du fonctionnement sont à la charge du locataire.

Téléphonie, Télévision, Internet

Le bâtiment est équipé de prise SAT et internet (RJ45).



Consigne d'utilisation

L'utilisation de mes appareils

- Je pense à éteindre les veilles de mes appareils la nuit en utilisant la prise commandée ou une multiprise, notamment pour TV, Box. **C'est un gain important sur ma facture d'électricité !**



Depuis 1990, la consommation d'électricité pour alimenter les équipements ménagers a augmenté de plus de 75 %.



L'EAU

L'eau chaude sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire des logements est assurée par le réseau de chauffage urbain à travers une sous-station secondaire.

Des sous-compteurs individuels ont été posés par Actis dans les logements. Votre consommation sera ainsi relevée par une société mandatée par Actis, une à deux fois par an. La facturation vous sera adressée à travers vos charges.

L'eau froide

Votre logement est équipé d'un compteur individuel d'eau froide.

Vos WC sont équipés d'une chasse d'eau double débit :

Petit débit = 3 L • Gros débit = 6 L



Consigne d'utilisation

Surveillez vos installations pour vérifier qu'il n'y a pas de fuite :

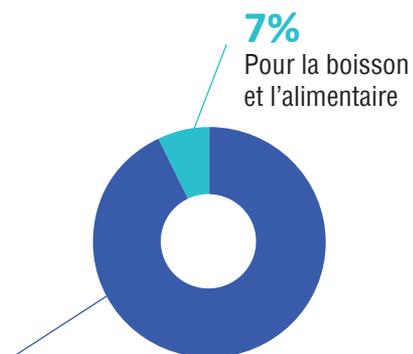
- **1 robinet qui fuit = + 105 Euros / an**
- **1 chasse d'eau qui fuit = + 650 Euros / an**

Il est impératif de signaler à Actis tous types de fuites d'eau éventuelles sans tarder, afin de ne pas prendre le risque que la structure du bâtiment se dégrade dans le temps.



La production de l'eau chaude sanitaire (ECS) est le premier poste de dépenses dans un logement.

Répartition de la consommation d'eau des ménages



93%

Pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, l'entretien de l'habitat, et les tâches ménagères



LES PARTIES COMMUNES

L'éclairage des parties communes

L'ensemble des éclairages des parties communes (coursives et halls) fonctionne au moyen de détecteurs de présence.

Les lampes sont programmées pour s'allumer et pour s'éteindre automatiquement.

Un témoin lumineux de fonctionnement des extracteurs est positionné dans le hall d'entrée : lorsque celui-ci est rouge il signale un dysfonctionnement de la VMC : contacter alors rapidement votre agence pour l'en informer.



**Le bâtiment est équipé de deux ascenseurs.
Il est prévu plusieurs visites d'entretien par an.**



Interphonie et contrôle d'accès

Une platine d'interphonie en lien avec le combiné dans les logements permet de recevoir des appels d'un visiteur et d'ouvrir la porte du hall.

L'accès au hall est sécurisé par un lecteur de badge. Ce badge est remis lors de l'état des lieux.



Panneau d'affichage

Situé dans le hall de votre immeuble, vous y trouverez des informations importantes sur l'entretien des parties communes, les contacts en cas d'urgence, des informations de la part d'Actis...

Local ordures ménagères

Votre résidence est à proximité de containers enterrés destinés à la collecte des déchets, ils sont aménagés pour le tri.

Pour utiliser au mieux les containers collectifs, **je prépare le tri des déchets au quotidien chez moi.**



MON QUARTIER

Quartier de la Villeneuve - Galerie de l'Arlequin

Le secteur de l'Arlequin est en pleine mutation, porté par le projet de renouvellement urbain qui donnera jour à l'Eco-quartier populaire de la Villeneuve, prenant en compte les aspects sociaux, environnementaux et urbains.



La déchetterie la plus proche

Rue des Peupliers, 38000 Grenoble.
Ouvert du mardi au jeudi de 12h30 à 18h00,
vendredi et samedi de 09h00 à 12h00 - 13h15 à 18h00
Pour tout renseignement appelez le 0800 500 027.



Le bac à tri de verre le plus proche

au 50 et au 60 Galerie de l'Arlequin



Mobilité

Tram A (Echirolles – Grenoble – Fontaine)



Équipements publics, culturels & sportifs

Crèche, école élémentaire Le lac, collège Lucie Aubrac, lycée Emmanuel Mounier
De nombreux espaces verts
Espace 600/Patio
Commerces de proximité et centre commercial Grand'Place





ENTRETIEN

Entretien spécifique

Votre logement est équipé d'un sol souple en PVC. Le simple passage d'une serpillère légèrement mouillée et d'un produit d'entretien peu agressif est suffisant pour assurer l'hygiène de votre sol.

Bouche de ventilation

Le nettoyage périodique des bouches de ventilation, deux ou trois fois par an, permet de maintenir une qualité d'air optimale.

- Je nettoie régulièrement les bouches d'extraction (au minimum 2 à 3 fois par an) en aspirant la poussière et/ou en les dégraissant avec un produit de nettoyage classique. Si les bouches d'entrées d'air et d'extractions sont encrassées, elles seront moins efficaces.



Qui fait quoi dans mon logement ?

Lors de votre entrée dans le logement, votre interlocuteur Actis vous a remis le livret « Qui fait quoi dans mon logement ? ». Vous y trouverez l'ensemble des consignes pour le bon entretien de votre habitation. La version en ligne est disponible sur :

www.actis.fr/Locataire Actis /Mon logement

Vos contrats d'entretien

Robinetterie

Contrat d'entretien robinetterie (plomberie)
ISERBA : 04 74 96 79 58

Installation de chauffage collectif

Contrat d'entretien des installations de chauffage
Compagnie de Chauffage (CCIAG) :
04 76 33 56 56

Ascenseur

Contrat d'ascenseur
TK Elevator : 0 800 24 00 20

Urgence technique soir et week-end

En cas d'urgence technique (incendie, dégâts des eaux, refoulement, panne d'équipement...) :
0 825 00 30 71



LES BONS GESTES

Le tri des déchets

Le recyclage des déchets permet d'éviter la pollution des sols, de l'eau et de l'air.
Un geste pour l'environnement et pour la santé.

Plus de renseignements : www.grenoblealpesmetropole.fr/31-dechets.htm

JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE !

Tout pour bien trier

Emballages et papiers en vrac, sans sac → DANS LA POUBELLE "JE TRIE"

Déchets alimentaires → DANS LA POUBELLE MARRON

Ordures ménagères → DANS LA POUBELLE GRISE

Verre → DANS LE CONTENEUR À VERRE

Déchets spéciaux et volumineux → EN DÉCHÈTERIE

RÉDUISEZ LE POIDS DE VOS POUBELLES : compostage, réemploi...
Tous les trucs et astuces sur moinsjeter.fr

RENSEIGNEMENTS : 0 800 500 027 | lametro.fr

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Économie d'énergie

Réfrigérateur et congélateur

J'installe mon frigo le plus loin possible d'une source de chaleur (four, plaque de cuisson, ...)

Si le dégivrage de mon réfrigérateur n'est pas automatique, je l'effectue tous les 3 mois.

3 cm de glace = consommation multipliée par 2 !

Réfrigérateur : entre 2,7°C et 7°C

Congélateur : environ -18°C

-1°C = - 5 % d'électricité !

Truc et astuce : Je vérifie les joints de mon frigo pour éviter les « pertes de froid ».

La cuisson

Je couvre les casseroles d'un couvercle pendant la cuisson. C'est **-25 %** d'énergie et du temps de gagné !

L'eau

Je prends une douche plutôt qu'un bain.

Chauffage

- Je baisse la température pour la nuit.
- Lors d'une absence prolongée, je baisse la température. Il est inutile de chauffer mon logement inutilisé pendant plusieurs jours.



consommation
x 2



gain électricité
5 %



gain énergie
- 25 %



**1 bain =
4 douches
!**

« Stop pub »

Je colle l'autocollant « Stop pub » sur ma boîte aux lettres.

Ainsi je ne reçois plus de prospectus indésirables et **réduis mes déchets de 15 kg par an.**



UNE QUESTION,
UNE DIFFICULTÉ ?

L'Agence Villeneuve/Village Olympique/
Vigny-Musset est à votre service :

04 76 40 08 23 • agence-vovni@actis.fr
32 avenue Marie Reynoard • 38100 Grenoble

Retrouvez toutes nos coordonnées sur www.actis.fr



MON ESPACE LOCATAIRE EN LIGNE :

www.actis.fr

24 h/24

